JOACHIM, JACOB—Taxe de 1881, montant à.....$1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Clayton, Cadiz et Jena, désigné comme lot No. 24 de l'Ilet No. 269; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Cadiz sur une profondeur de 120 pieds.

JAMES, JNO. B.—Taxe de 1881, montant à.....$12 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. David, Green, l'avenue Henry Clay et la rue Bloomingdale, mesurant 294 et 279 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds, désigné comme l'Ilet No. 86 à Bartholville.

KIRK, L. A.—Taxe de 1881, montant à.....$1 80

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Elizabeth, Ferdinand, Broadway et Chesnut, désignés comme lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20 de l'Ilet No. 27; les dits lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent ensemble, 150 pieds de face à la rue Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, à Greenville.

KOENIGSCHULT, GEO.—Taxe de 1881, montant à.....$3 30

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Valmont, Laurel et Léontine, désignés comme lots Nos. 20 et 21 de l'Ilet No. 185, les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur 120 pieds, le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Constance et Léontine.

KEIRO, DOMINIQUE—Taxe de 1881, montant à.....$6 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jersey, Amélette, Laurel et Général Taylor, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'Ilet No. 151; les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 120 pieds.

KIRK, L. A.—Taxe de 1881, montant à.....$1 80

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues North Market, Pin, Foucher et Market, désignés comme lots Nos. 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 16; les dits lots Nos. 9, 10, 11, et 12, mesurent, chaque, 31 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds, et forment l'encoignure des rues Market et Pin, à Greenville.

KIRK, L. A.—Taxe de 1881, montant à.....$3 60

Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Elizabeth, Pin, Broadway et Market, désignés comme lots Nos. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 de l'Ilet No. 23; les dits lots Nos 9 et 10 mesurent, ensemble, 60 pieds de face à la rue Pin sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent, ensemble, 90 pieds de face à la rue Elizabeth sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 1, 14, 15, 16, 17 et 18 mesurent 180 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 120 pieds, à Greenville.

KIRK, L. A.—Taxe de 1881, montant à.....$3 90

Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Foucher et Pin, désignés comme lots Nos. 6 à 18 de l'Ilet No. 14; les dits lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 mesurent, ensemble, 360 pieds de face à la rue Foucher sur 120 pieds de profondeur; les dits lots Nos. 14, 15, 16, 17 et 18, mesurent, ensemble, 150 pieds de face à la rue Pin sur 120 pieds de profondeur (Greenville).

KIRK, L. A.—Taxe de 1881, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues North Market, Pin, Foucher et Market, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 16 (Greenville); le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

KEARNEY, ED—Taxe de 1881, montant à.....$1 20

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pauline, Deneale, Upperline et Robert; les dits lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant, ensemble, 150 pieds de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 113 pieds; le lot No. 11 mesurant 32 pieds à pouces de face à la rue Upperline sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 15 forme l'encoignure des rues Chesnut et Upperline, désignés comme lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'Ilet No. 298.

KEARNEY, ED.—Taxe de 1881, montant à.....$6 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Arcadie Clara, General Taylor et Marengo, désigné comme l'Ilet No. 634.

KOHN, SUC. S.—Taxe de 1881, montant à.....$0 60

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Berlin et l'avenue Napoléon, désigné comme l'Ilet No. 671.

KEMP, JNO. MRS.—Taxe de 1881, montant à.....$10 90

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Pauline, Chesnut, Upperline et Robert; les dits lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant, ensemble, 150 pieds de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 113 pieds; le lot No. 11 mesurant 32 pieds à pouces de face à la rue Upperline sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 15 forme l'encoignure des rues Chesnut et Upperline, désignés comme lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'Ilet No. 298.

KINGMAN, GEO. F.—Taxe de 1881, montant à.....$21 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pleasamine, Chesnut, Dufossat et Belleseille, mesurant 300 pieds de face sur 257 pieds de profondeur, désigné comme l'Ilet No. 299.

KRARNEY, ED—Taxe de 1881, montant à.....90c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Breslau, Long, General Taylor et Marengo, mesurant 153 pieds par 120 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds, désigné comme l'Ilet No. 500.

KENNEDY, MARGARET—Taxe de 1881, montant à.....$7 95

Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Constance, Magazine, Joseph et Octavie, désigné comme le demi ilet de l'Ilet No. 189.

KENTON, JOS. D.—Taxe de 1881, montant à.....$13 80

Un certain lot et une portion d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Chartres, Louisiana et la rue Moreau; la dite portion du lot A mesurant 17 pieds 6 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur; le dit lot No. 15 et B mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur, désigné comme portion du lot A et lot No. 15 en B de l'Ilet No. 210.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion ou chacune de la dite propriété spécifiée, selon ce désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée de n'importe quel débiteur à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et à propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24, rue Baron.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'Etat de la Louisiane vs. les Débiteurs Délinquants de Taxes, Paroisse d'Orléans, Septième District.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, située dans le passage St. Antoine, Deuxième District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures a. m. samedi, le 8ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

ANDERSON, F.—Taxe de 1881, Montant à.....90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Zimple, Quartième, Burdette et Washington, désigné comme le lot No. 4, de l'Ilet No. 131. Le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple, sur une profondeur de 120 pieds.

AUSTIN, MISS ANN—Taxe de 1881, Montant à.....$4 80

Un certain lot de terre, une (½) moitié de 2 certains lots et une portion d'un autre lot ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Levée, Léonidas, Jefferson Steele et le Mississippi, désignés comme le lot No. 7—(½) la moitié des lots de l'Ilet, No. 6, No. 7 et No. 8 et une portion du lot No. 6.

BOHLER, MME. CATHERINE—Taxe de 1881, montant à.....90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline Levée, General Scott et Oliver, désigné comme le lot No. 18, de l'Ilet No. 19. Le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Lowerline, sur une profondeur de 70 pieds. Le dit No. 18 forme l'encoignure des rues Lowerline et Levée.

BOWELL, JNO.—Taxe de 1881, montant à.....120

Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Levée, Burthe, Jefferson et Léonidas, désignée comme une portion du lot No. 89. La dite portion mesure 10 pieds de face sur une profondeur de 70 pieds, plus ou moins.

BERCHMERER, J. F.—Taxe de 1881, montant à.....$1 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hampson, Burdette, Adams et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 74. Les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 120 pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de 122 pieds; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 6 pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 21 forme l'encoignure des rues St. Charles et Burdette.

BARTLET, MRS. M. W.—Taxe de 1881, montant à.....$12 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième, désigné comme l'Ilet No. 143.

BROADWELL, MME. E.—Taxe de 1881, montant à.....$1 26

Vingt-trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clay, Belfast, Laurel Grove et Onzième, désignés comme les lots Nos. 2 à 24, de l'Ilet No. 365. Les dits lots Nos. 2 à 10 mesurent 270 pieds de face à la rue Clay, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Onzième, sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 13 à 24 mesurent 300 pieds de face à la rue Laurel Grove, sur une profondeur de 150 pieds, et les dits lots, Nos. 23 et 24, mesurent 60 pieds de face à la rue Belfast, sur une profondeur de 150 pieds.

BUTLER, HARRIET—Taxe de 1881, montant à.....60c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Septième, Mary et Cohn, désignés comme les lots Nos. 20, 21 et 22 de l'Ilet No. 337. Les dits lots Nos. 20, 21 et 22 mesurent 45 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure du Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson et Septième.

BOUDETTE, J. P.—Taxe de 1881, montant à.....$6 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Oulapalba, Washington, Short et Troisième désigné comme l'Ilet No. 457. Le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

BLASS, THOS.—Taxe de 1881, montant à.....$2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Commercial, Hillary et Pearl, désignés comme les lots Nos. 4 et 5, de l'Ilet No. 56. Les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 30 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 107 pieds.

BROOKS, ALFRED—Taxe de 1881, montant à.....$8 30

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Chartres et Louisiana; les dits lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant, ensemble, 150 pieds de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 113 pieds; le lot No. 11 mesurant 32 pieds à pouces de face à la rue Upperline sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 15 forme l'encoignure des rues Chesnut et Upperline, désignés comme lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'Ilet No. 298.

Wall, Clinton, Hillsdale et Esther, désigné comme le lot No. [illegible] de l'Ilet No. 63. Le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de 122 pieds.

BOSTICK, A.—Taxe de 1881, à montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme le lot No. 20, de l'Ilet No. 125. Le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face à la rue Zimple, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Zimple et Clinton.

DAVENPORT, SUC. JNO.—Taxe de 1881, montant à.....90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désigné comme le lot No. 11, de l'Ilet No. 83. Le dit lot No. 11 mesure 35 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 137 pieds.

DURANT THOS. ET KINDEY B.—Taxe de 1881, montant à.....$1 20

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Macarty, Burdette, Washington, Levée et Trot, désignés comme les lots Nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20; et 15, 16, 17, 18 et 19, en arrière, 20 et 21, de l'Ilet No. 97. Les dits lots Nos. 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent 150 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 65 pieds; lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 65 pieds, et en arrière, les lots Nos. 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent 150 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 40 pieds; l'arrière du lot No. 20 mesure 40 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 30 pieds; le lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 30 pieds. Le lot No. 15 forme l'encoignure des rues Macarty et Trot. Le lot No. 20 forme l'encoignure des rues Macarty et Burdette.

BARNES, ALFRED—Taxe de 1881, montant à.....$8 60

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Lowerline, Neuvième et Napoléon, désigné comme l'Ilet No. 315. Le dit ilet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 216 pieds d'un côté, et 261 pieds de l'autre côté.

BLANCHARD, L. M. T.—Taxe de 1881, montant à.....$1 80

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hampden, Avenue Carrollton, Short et Septième désigné comme l'Ilet No. 542. Le dit ilet mesure 300 et 300 pieds de face sur une profondeur de 280 et 264 pieds.

BROHAN, JNO.—Taxe de 1881, montant à.....$1 20

Dix-sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Onzième, Nelson et Léonidas, désignés comme les lots Nos. 8 à 24 de l'Ilet No. 256. Les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Onzième sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent 270 pieds de face aux rues Léonidas, Onzième et Nelson, sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Nelson, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Nelson, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Jefferson et Onzième. Le dit lot No. 18 forme l'encoignure des rues Nelson et Onzième.

CARTIER, WILLIAM.—Taxe de 1881, montant à.....15c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Septième, Green, Washington et Short, désigné comme le lot No. 12, de l'Ilet No. 223. Le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 150 pieds.

CHAMBERLAIN, C. & E.—Taxe de 1881, montant à.....$4 20

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Sixième, Lowerline, Hillary et Jeannette, désigné comme l'Ilet No. 188, mesure 302 et 301 pieds de face, sur une profondeur de 356 et 300 pieds.

CARTER, WM.—Taxe de 1881, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Onzième, Green, Washington et Septième désigné comme le lot No. 22, de l'Ilet No. 223. Le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 150 pieds.

BROWN, M.—Taxe de 1881, Montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Mary, Jackson et Deuxième, désigné comme le lot No. 23 de l'Ilet No. 263. Le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 150 pieds.

CHAPLEN, L. P.—Taxe de 1881, montant à.....$8 00

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Deuxième, Clinton, Hillary et Barthe, désignés comme les lots Nos. 1, 3 et 4, de l'Ilet No. 49. Le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 60 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Deuxième et Clinton. Le dit lot No. 3 forme l'encoignure des rues Deuxième et Hillary.

CALDER, MRS. ANNE—Taxe de 1881, montant à.....$10 60

Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Quatrième, Avenue Carrollton et Zimple, désignés comme les lots Nos. 6 à 17, de l'Ilet No. 124. Les dits lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 150 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 mesurent 150 pieds de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 145 pieds. Le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Dublin et Quatrième. Le dit lot No. 13 forme l'encoignure de l'Avenue Carrollton et Quatrième.

CHRIST, MLLE. THERESA—Taxe de 1881, montant à.....$1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues d'Armas, Adams, Burdette et Macarty, désigné comme le lot No. 17, de l'Ilet No. 38. Le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds.

CHAPLIN, L. P.—Taxe de 1881, montant à.....90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Levée, Washington, Burdette et Macarty, désigné comme le lot No. 1, de l'Ilet No. 57. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 205 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Levée et Burdette.

CLEARY, JNO.—Taxe de 1881, montant à.....30c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson et le Chemin Coquillié, désignés comme les lots Nos. 4, 5, 8 et 9, de l'Ilet No. 846. Les dits Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Marks, sur une profondeur de 191 et 208 pieds. Les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face au Chemin C. O.* Chemin Coquillié sur une profondeur de 106 et 121 pieds. Le dit lot No. 4 forme l'encoignures des rues Marks et Chemin Coquillié.

COMMANDEUR, MME. N.—Taxe de 1881, montant à.....$16 90

Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues d'Armas, Milhandon, Anne et Lowerline, désignés comme le lot No. 1 de l'Ilet No. 99. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue d'Armas sur une profondeur de 105 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues d'Armas et Milhandon.

BERCHMERER, J. F.—Taxe de 1881, montant à.....$2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hampson, Burdette, Adams et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 1 et 2, de l'Ilet No. 74. Les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 122 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Hampson et Burdette.

BLOCH, M. J. ET H. KEROBE—Taxe de 1881, montant à.....27c

Quatre certains lots et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Monroe, Mary, Nelson et Onzième, désignés comme les lots Nos. 5, 7, 8 et 9 et la moitié du lot No. 6, de l'Ilet No. 361.

BACH, J. C.—Taxe de 1881, montant à.....$60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues

DALES, W.—Taxe de 1881, montant à.....90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Zimple, Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme le lot No. 20, de l'Ilet No. 125. Le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face à la rue Zimple, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Zimple et Clinton.

DAVENPORT, SUC. JNO.—Taxe de 1881, montant à.....90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désigné comme le lot No. 11, de l'Ilet No. 83. Le dit lot No. 11 mesure 35 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 137 pieds.

DURANT THOS. ET KINDEY B.—Taxe de 1881, montant à.....$1 20

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Macarty, Burdette, Washington, Levée et Trot, désignés comme les lots Nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20; et 15, 16, 17, 18 et 19, en arrière, 20 et 21, de l'Ilet No. 97. Les dits lots Nos. 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent 150 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 65 pieds; lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 65 pieds, et en arrière, les lots Nos. 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent 150 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 40 pieds; l'arrière du lot No. 20 mesure 40 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 30 pieds; le lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 30 pieds. Le lot No. 15 forme l'encoignure des rues Macarty et Trot. Le lot No. 20 forme l'encoignure des rues Macarty et Burdette.

BARNES, ALFRED—Taxe de 1881, montant à.....$8 60

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Avenue Carrollton, Cohn et Septième, désignés comme les lots No. 1, 2, 3 et 4, de l'Ilet No. 244. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 115 pieds. Les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 95 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

DAVENPORT, SUC. JOHN—Taxe de 1881, montant à.....$2 70

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 1, 2 et 3, de l'Ilet No. 83. Les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Hampson.

DETZEL, SUC. GEO.—Taxe de 1881, montant à.....$6 00

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hampden, Avenue Carrollton, Short et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17, de l'Ilet No. 71. Les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 62 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 135 pieds. Le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 135 pieds. Le dit No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue St. Charles, sur 135 de profondeur. Le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Hampson et Short.

DAVENPORT, E. JNO.—Taxe de 1881, montant à.....$6 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Onzième, Nelson et Léonidas, désignés comme les lots Nos. 8 à 24 de l'Ilet No. 256. Les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Onzième sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent 270 pieds de face aux rues Léonidas, Onzième et Nelson, sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Nelson, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Nelson, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Jefferson et Onzième. Le dit lot No. 18 forme l'encoignure des rues Nelson et Onzième.

CARTIER, WILLIAM.—Taxe de 1881, montant à.....15c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Septième, Green, Washington et Short, désigné comme le lot No. 12, de l'Ilet No. 223. Le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 150 pieds.

CHAMBERLAIN, C. & E.—Taxe de 1881, montant à.....$4 20

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Sixième, Lowerline, Hillary et Jeannette, désigné comme l'Ilet No. 188, mesure 302 et 301 pieds de face, sur une profondeur de 356 et 300 pieds.

CARTER, WM.—Taxe de 1881, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Onzième, Green, Washington et Septième désigné comme le lot No. 22, de l'Ilet No. 223. Le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 150 pieds.

BROWN, M.—Taxe de 1881, Montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Mary, Jackson et Deuxième, désigné comme le lot No. 23 de l'Ilet No. 263. Le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 150 pieds.

CHAPLEN, L. P.—Taxe de 1881, montant à.....$8 00

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Deuxième, Clinton, Hillary et Barthe, désignés comme les lots Nos. 1, 3 et 4, de l'Ilet No. 49. Le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 60 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Deuxième et Clinton. Le dit lot No. 3 forme l'encoignure des rues Deuxième et Hillary.

CALDER, MRS. ANNE—Taxe de 1881, montant à.....$10 60

Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Quatrième, Avenue Carrollton et Zimple, désignés comme les lots Nos. 6 à 17, de l'Ilet No. 124. Les dits lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 150 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 mesurent